

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>Etudes et ingénierie - Emploi et formation professionnelle continue</b>	<b>523</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code du travail, notamment la 6ème partie - Livre III relative à la formation professionnelle,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 adoptant le Plan de bataille pour l'emploi,
- VU** la signature du PACTE régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 le 18 février 2019 par le Conseil régional et l'Etat,
- VU** la délibération du de la Commission permanente du 12 juillet 2019 approuvant la convention financière annuelle de l'année 2019 du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

Après en avoir délibéré,

1 - Convention entre la Région et Pôle emploi pour l'accès à l'outil de dématérialisation des orientations en formation professionnelle "OUIFORM"

**APPROUVE**

les termes de la convention entre la Région et Pôle emploi pour l'utilisation de l'outil de dématérialisation des orientations en formation "OUIFORM",

**AUTORISE**

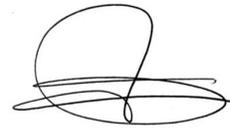
la Présidente à la signer

2 - Assistance à maîtrise d'ouvrage sur la professionnalisation des acteurs de la formation professionnelle

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement complémentaire d'un montant de 100 000 € portant l'opération 17D09375 à 400 000 € pour le financement du plan de professionnalisation des acteurs de la formation professionnelle initiale et continue.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**REÇU le 02/10/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire**

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs